

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de conception d'itinéraires sur-mesure proposées par Sidonie DELAPORTE, ci-après dénommée "le Prestataire", à ses clients, ci-après dénommés "le Client". Elles définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la fourniture de traces GPX, de topos détaillés, de check-lists matérielles et de recommandations logistiques.

Par son acceptation de devis ou son règlement, le Client certifie avoir lu les présentes CGV, en avoir compris la portée et par conséquent avoir connaissance de la portée de ses engagements contractuels vis-à-vis du Prestataire.

Les présentes CGV peuvent être modifiées sans préavis et à tout moment par le Prestataire. Ces modifications étant applicables aux commandes postérieures à la date de modification.

2. Description des prestations

Le Prestataire propose la création d'itinéraires personnalisés en fournissant une trace GPX et un carnet de voyage avec une proposition, sans engagement, de programme jour par jour et des conseils pratiques. Le Prestataire ne prodigue que des conseils personnalisés pour le voyage. Lors de la réservation par le Client auprès des prestataires conseillés pour son voyage, il accepte que ses réservations soient soumises aux CGV des prestataires, et non à celles-ci.

Exclusions :

- Tout accompagnement physique sur le terrain.
 - Toute réservation de transports, d'hébergements ou d'activités.
 - Toute garantie de disponibilité des services recommandés.
-

3. Commande – Prix – Paiement

3.1. Tarifs des services.

Les prix indiqués sont hors taxes (HT) et exonérés de TVA en application de l'article 293 B du Code Général des Impôts (franchise en base de TVA pour les micro-entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 36 800€ pour les prestations de services). Le montant à régler est donc identique en HT et en TTC.

Le prix dépend de la durée du voyage. Exemples de prix (non contractuels) : Forfait Week-end à partir de 90€ • Forfait 3 à 5 jours à partir de 150€ • Forfait 6 à 8 jours à partir de 200€. Les demandes présentant des particularités (groupe, prise en charge spécialisée, durée supérieure à 8 jours...) feront l'objet d'un devis personnalisé.

3.2. Processus de commande.

Le Client remplit un questionnaire détaillé pour exprimer son besoin. Ce besoin peut être précisé lors d'un échange téléphonique. Si le Prestataire est en mesure de réaliser la prestation, il le signifie au Client par échange téléphonique ou par email.

Le Client recevra alors par écrit un devis comprenant une description de la prestation, une proposition de prix et les présentes CGV. Toute confirmation de devis entraîne l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV, sans exception ni réserve. En cas de validation du Client, le Prestataire lui enverra par mail ses coordonnées bancaires.

3.2. Paiement.

Le paiement s'effectue par virement SEPA directement sur le compte bancaire professionnel du Prestataire. Sur demande spécifique, le Client pourra également régler son devis en ligne via un service de paiement sécurisé.

Le devis doit être réglé avant que le Prestataire n'effectue les recherches et donne ses conseils au Client. Le Prestataire attendra la réception du paiement sur son compte bancaire avant d'entamer les recherches et prodiguer ses conseils. Le Prestataire faisant payer son temps de travail effectif, aucun paiement ne pourra donc être remboursé. Le Client bénéficie de 15 jours à compter de la réception du devis pour régler le Prestataire. Passé ce délai, le devis est considéré comme caduc.

Sur demande, le Client pourra payer en deux fois. Le Client devra régler l'acompte prévu dans le devis à la confirmation de la prestation de service puis le solde restant avant l'envoi du carnet de voyage.

4. Délais et livraison

4.1 Délai de rétractation.

Le Client accepte que les prestations de service commencent avant l'extinction du délai de rétractation, à savoir au moment du règlement de la prestation. En conséquence et conformément à la loi, le client ne pourra exercer son droit de rétractation pour les services proposés par le Prestataire. Toute réclamation pourra être formulée par email à l'adresse suivante : contact@outdoorgo.com ou via la médiation prévue à l'Article 10 des CGV.

4.2 Délai de conception et Livraison.

Le Prestataire s'engage à livrer le carnet de voyage sous 15 jours ouvrés après réception du paiement. Ce délai peut être prolongé en cas de force majeure (maladie, panne informatique, etc.) sans pénalité. Le carnet de voyage au format PDF ainsi que la trace GPX seront envoyés par email au Client.

Le Prestataire conseille au Client de vérifier l'exactitude des informations contenues dans les liens fournis avant de procéder au paiement de la réservation auprès du prestataire (nombre de personnes, âge des enfants, options à inclure, dates...). La responsabilité finale de procéder aux réservations incombe au Client. Le Prestataire ne procédera à aucune réservation pour le compte de l'acheteur et ne pourra pas servir d'intermédiaire avant, pendant ou après le voyage avec le ou les prestataires finaux.

En cas de retard de livraison imputable au Prestataire, le Client pourra demander un report ou un remboursement partiel (5% du montant total par semaine de retard).

5. Responsabilités et limitations

5.1. Responsabilité du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à fournir les meilleurs conseils à son Client : un itinéraire conforme aux informations communiquées par le Client et aux bonnes pratiques outdoor.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

- Des accidents, incidents ou imprévus survenus pendant le voyage du Client. Les traces GPX et topos sont conçus pour des pratiquants autonomes. Le Client est responsable de sa sécurité, de son équipement et de ses réservations.
- Des informations erronées. Les recommandations (hébergements, transports, restaurants, etc) sont fournies à titre indicatif et non contractuel. Le Prestataire ne garantit pas leur qualité, leur conformité aux attentes du Client ou leur disponibilité, à l'exception du jour J de l'envoi du carnet de voyage. Le Client doit vérifier ces informations au moment où il réserve son voyage.
- Des modifications de tarifs, d'horaires et autres informations liées à des sociétés tierces mentionnées dans le carnet de voyage.
- Du mauvais déroulement d'un séjour, d'une annulation d'un moyen de transport, d'une mauvaise expérience de voyage, d'hébergement ou toute autre prestation. La réservation du voyage ne relève que de la seule volonté et responsabilité du Client. Le service proposé par le Prestataire n'est qu'un service de conseils et de gain de temps en termes de recherches de voyages.

5.2. Responsabilité du Client.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes au Prestataire (périodes de voyage, niveau du groupe, contraintes à prendre en compte, etc), à vérifier les conditions météo et l'état des sentiers avant de partir, à respecter les règles locales (bivouac, accès aux parcs naturels, etc.) et à souscrire une assurance responsabilité civile et rapatriement. Le Prestataire ne couvre pas les voyageurs en cas de maladie ou hospitalisation survenant pendant la durée du voyage. La responsabilité de souscrire à une assurance incombe au Client seul. Le Prestataire conseillera des assurances adéquates si l'acheteur le demande.

Un changement de destination, de dates, ou autres éléments provoquant une nouvelle recherche complète d'un voyage ne pourra pas être traitée, ou devra faire l'objet d'un

nouveau devis. Passées les 24h après l'envoi, les recherches supplémentaires nécessaires en cas d'échec d'une réservation donneront potentiellement lieu à un nouveau devis.

6. Annulation et remboursement

6.1. Par le Client

Après acceptation et règlement du devis par le Client, aucun remboursement ne sera possible car le Prestataire aura déjà entamé des recherches et se fait alors payer son temps de travail effectif. Les prestations étant conçues sur-mesure, elles ne sont ni échangeables ni remboursables après livraison.

6.2. Par le Prestataire

Le Prestataire peut annuler la commande en cas d'informations incomplètes ou erronées fournies par le Client et rendant impossible la réalisation d'un carnet de voyage pour le Client. Afin de couvrir les frais de temps de travail réalisé par le Prestataire, aucun remboursement ne sera réalisé. En cas d'annulation de la part du Prestataire pour force majeure (arrêt maladie, décès), le Client sera remboursé à hauteur de 50% du montant total de la prestation, toujours pour couvrir le temps de travail réalisé par le Prestataire jusque là.

7. Propriété intellectuelle

Les itinéraires, les traces GPX, les carnets de voyage mais aussi tout le contenu partagé sur les réseaux sociaux ou via le site www.outdoorgo.com restent la propriété exclusive du Prestataire. Le Client peut utiliser les fichiers à titre personnel pour son voyage, mais ne peut les diffuser, les partager, les modifier ou les revendre, sous peine de poursuites pour violation du droit d'auteur. Toute utilisation en dehors d'un usage à titre personnel est soumise à autorisation expresse et préalable par écrit du Prestataire.

8. Confidentialité et données personnelles

Les informations collectées par le Prestataire sont utilisées uniquement pour concevoir l'itinéraire et améliorer les services. Elles ne sont ni cédées ni partagées avec des tiers, conformément au RGPD. Le Client peut demander la suppression de ses données à tout moment en écrivant à contact@outdoorgo.com.

9. Force majeure

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des retards ou impossibilités d'exécution dus à des événements indépendants de sa volonté : grèves, crises sanitaires, conditions météo

exceptionnelles, etc. Dans ces cas, le Client supportera donc seul les frais supplémentaires qui pourraient être engagés pour permettre la poursuite du voyage.

10. Litiges et médiation

Tout litige entre le Prestataire et le Client sera d'abord tenté d'être résolu à l'amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment référencée auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

11. Mentions fiscales

Conformément à l'article 293 B du CGI, le Prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (micro-entreprise avec un CA inférieur à 36 800€ par an). Les factures émises sont donc exonérées de TVA (montant HT = TTC). En cas de dépassement de ce seuil de CA, le Prestataire informera ses clients de l'application de la TVA selon les taux légaux en vigueur.